



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Regional Contracting and Materiel Services / Régional de
Contrats et de gestion du Matériel
Ontario Region / Région de l'Ontario
Correctional Service of Canada / Service correctionnel du Canada
445 Union St. West / 445 rue Union Ouest
Kingston, ON K7L 4Y8

Email – Courriel : Jason.Scott@csc-scc.gc.ca
(10MB maximum per email – Maximum de 10MO par envoi)

Attention : Jason Scott – 21401-25-3637468

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service of Canada / Service correctionnel du Canada
445 Union St. West / 445 rue Union Ouest
Kingston, ON K7L 4Y8

Title — Sujet: Translation Services – Services de traduction	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21401-25-3637468	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 002	Date: February 10, 2021 – 10 février 2021
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 14 :00 EST – 14 :00 HNE on / le : February 17, 2021 – 17 février 2021	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Jason.Scott@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 613-530-3001	Fax No. – No de télécopieur: 613-536-4571
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Ontario Region – Région de l'Ontario	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 002 is issued to

1. Respond to questions 1 through 9 received the during the solicitation period; and,
 2. Amend Annex A – Statement of Work, Section 1.8.6
-

1. Questions and Answers 1 through 9:

Question 1: During COVID the federal government has consistently provided an electronic option for submitting proposals – either by email to the procurement authority or using the ePost Connect service. Would you please consider providing bidders with an electronic option such as one of these for their submission?

Answer 1: Please refer to solicitation amendment 001, question and answer 2. This was previously asked with an answer provided.

Question 2: With regards to Annex D, the instructions indicate that a reference is required for each project/employment experience. In the case where translators are employees of a translation firm providing services to clients of the translation firm (which may or may not include federal government departments), what reference required?

Specifically, in situations where a translator worked under a company providing services to a federal government department or other outside client, the project authority or outside client is not aware of the specific translator who did the work. As such, while we can provide references for the firm, any reference would not be able to speak specifically to an individual resource's experience. In past solicitations for the Government of Canada, RFPs have asked for references for the firm and/or permitted bidders to use the individual's supervisor as a reference for the resource. Please clarify if either or both of these options could be acceptable.

Answer 2: Either or both of these examples are acceptable.

Question 3: With regards to Items 1.8.6 and 1.8.9 of Annex A, could you please clarify the requirement for the pick-up of text for translation? There are locations all across Ontario. In similar scenarios in the past, the Government client would pay for courier to both send the materials to be translated, as well as to return the translated materials (by sending a pre-paid shipping label). Will CSC follow the same model? If not, will contractors be able to claim courier fees as expenses or do vendors need to embed these fees into their translation fees? If contractors are responsible for carrying any part of these fees, will contractors be able to charge a minimum fee for such requests as the courier fees could be larger than the translation fee for small documents.

Answer 3: The pick-up of text refers to the receipt of the documents by electronic mail (E-mail). Annex A 1.8.6. has been reviewed and revised to indicate that all work is transmitted to and from the service provider by E-mail. Courier services and costs are not applicable.

Question 4: Also, with regards to Item 1.8.9 (and 1.8.6), what percentage of requests are expected to be send by courier instead of email?

Answer 4: Zero (0) percent. Annex A – Statement of Work, Section 1.8.6. has been reviewed and revised to indicate that all work is transmitted to and from the service provider by E-mail. Courier services and costs are not applicable.

Question 5: Due to the current situation with the pandemic, would it be possible for you to agree to receive bids by email?

Answer 5: Please refer to solicitation amendment 001, question and answer 2. This was previously asked with an answer provided.



Question 6: We have a request for clarification on courier costs in the case of Protected B documents. Could you please tell us who the couriers are so we can verify the costs?

Answer 6: Annex A – Statement of Work, Section 1.8.6. has been reviewed and revised to indicate that all work is transmitted to and from the service provider by E-mail. Courier services and costs are not applicable.

Question 7: Section 12. Insurance: Section 12.2, “k”. Is this required if we commit to not use subcontractors throughout the duration of the contract?

Answer 7: Please refer to 12.2 - “The Commercial General Liability policy **must** include the following:..”. The contractor must have all items identified under section 12.2.

Question 8: Section 12. Insurance: Section 12.2, “o”. Our insurance provider says that we can add “Canada, as represented by Public Works and Government Services Canada” as an *additional insured* only. Will this qualify?

Answer 8: Please refer to 12.2 “a” – “Additional Insured: Canada is added as an additional insured, but only with respect to liability arising out of the Contractor's performance of the Contract. The interest of Canada should read as follows: Canada, as represented by Public Works and Government Services Canada.”

Question 9: Regarding M3 : The proposed translator(s) must be certified and in good standing with The Association of Translators and Interpreters of Ontario (ATIO), or other provincial equivalent under the Canadian Translators, Terminologists, and Interpreters Council (CTTIC). Proposal must include a current copy of the registration certificate.

All our translators are certified and in good standing with The Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, which is an equivalent of ATIO, but not a member of CTTIC. Can you please confirm if this is acceptable.

We are certified and in good standing with the Canadian General Standards Board AILIA CAN/CGSB 131.10-2017 and ISO 17100:2015.

Answer 9: If the translators belong to a firm that is certified and in good standing with the Canadian General Standards Board AILIA CAN/CGSB 131.10-2017 and ISO 17100:2015, they are deemed to meet M3.

2. Amend Annex A – Statement of Work. Section 1.8.6

Delete: **Annex A – Statement of Work, Section 1.8.6;** and

Insert: The following, new **Annex A – Statement of Work, Section 1.8.6,**

Annex A – Statement of Work, Section 1.8.6

- 1.8.6** Protected A, B and non-designated documents to and from the Contractor will be transmitted by email. When sent by email, Protected information in the Contractor’s custody, stored, processed and/or shared electronically must be encrypted using a product that meets Government of Canada (GC) encryption standards as defined in ITSB-111 Cryptographic Algorithms for Protected Information and protected by a strong password (minimum 8 characters: including uppercase letters, lowercase letters and numbers).

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 002 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 9 reçues au cours de la période d'invitation; et,
 2. Modifier Annexe A - Énoncé des travaux, section 1.8.6
-

1. Questions et réponses 1 à 9:

Question 1 : Pendant la pandémie de COVID, le gouvernement fédéral a constamment offert une option électronique pour l'envoi des propositions - soit par courriel au responsable de l'approvisionnement, soit par le biais du service Connexion postal. Envisageriez-vous d'offrir aux soumissionnaires une option électronique comme celles-ci pour leur envoi?

Réponse 1 : Veuillez vous reporter à la modification de demande 001, question et réponse 2. Cette question a déjà été posée, et on y a déjà répondu.

Question 2 : En ce qui concerne l'Annexe D, les instructions indiquent qu'une référence est requise pour chaque projet/expérience professionnelle. Dans les cas où les traducteurs sont des employés d'une société de traduction fournissant des services aux clients de cette société (ce qui peut, ou non, inclure des ministères du gouvernement fédéral), quelles sont les références requises?

Plus particulièrement, dans des situations où un traducteur a travaillé pour une société fournissant des services à un ministère du gouvernement ou un autre client externe, le chargé de projet ou le client externe ne sait pas précisément quel traducteur a effectué le travail. Ainsi, bien que nous puissions fournir des références pour la société, elles ne correspondraient pas à l'expérience spécifique d'un employé de cette société. Lors de précédentes demandes pour le Gouvernement du Canada, les DP ont exigé des références pour la société ou pour les soumissionnaires autorisés, d'utiliser le superviseur de l'employé précis comme référence pour la ressource. Veuillez préciser si l'une de ces deux options serait acceptable.

Réponse 2 : L'une, ou les deux options, sont acceptables.

Question 3 : En ce qui concerne les points 1.8.6 et 1.8.9 de l'Annexe A, pourriez-vous préciser l'exigence pour la collecte des textes à traduire? Des emplacements sont disponibles dans tout l'Ontario. Lors de scénarios similaires dans le passé, le client du gouvernement payait un transporteur afin d'envoyer le matériel à traduire, et pour renvoyer le matériel une fois traduit (en envoyant une étiquette-adresse prépayée). Le SCC suivra-t-il le même modèle? Si ce n'est pas le cas, les entrepreneurs pourront-ils exiger des frais de transport au titre de dépenses, ou les vendeurs doivent-ils intégrer ces coûts dans leur frais de traduction? Si les entrepreneurs sont tenus de prendre en charge une partie de ces frais, seront-ils en mesure de facturer une commission minimum pour ce type de demandes, puisque les frais de transport peuvent être supérieurs aux frais de traduction pour des petits documents?

Réponse 3 : La collecte des textes se rapporte à la réception des documents par messagerie électronique (courriel). L'Annexe A 1.8.6 a été examinée et révisée afin d'indiquer que tous les travaux sont transmis au fournisseur de service et par lui par courriel. Les services et frais de transport ne sont pas applicables.

Question 4 : En outre, en ce qui concerne les points 1.8.9 (et 1.8.6), quel pourcentage de demandes prévoit-on envoyer par courrier plutôt que par courriel?

Réponse 4 : Zéro (0) pourcent. L'Annexe A - Énoncé des travaux, section 1.8.6 a été examinée et révisée afin d'indiquer que tous les travaux sont transmis au fournisseur de service et par lui par courriel. Les services et frais de transport ne sont pas applicables.



Question 5 : Au vu de la pandémie actuelle, serait-il possible pour vous d'accepter de recevoir des soumissions par courriel?

Réponse 5 : Veuillez vous reporter à la modification de demande 001, question et réponse 2. Cette question a déjà été posée, et on y a déjà répondu.

Question 6 : Nous avons une demande de clarification en ce qui concerne les frais de messagerie dans le cas des documents Protégés B. Pourriez-vous nous dire quel est le service de messagerie afin que nous vérifions les coûts?

Réponse 6 : L'Annexe A - Énoncé des travaux, section 1.8.6 a été examinée et révisée afin d'indiquer que tous les travaux sont transmis au fournisseur de service et par lui par courriel. Les services et frais de transport ne sont pas applicables.

Question 7: Section 12. Assurance : Section 12.2, « k ». Est-ce nécessaire si nous nous engageons à ne pas faire appel à des sous-traitants pendant toute la durée du contrat?

Answer 7: Veuillez vous reporter à la section 12.2 - « L'assurance de responsabilité civile commerciale doit inclure ce qui suit : ... ». L'entrepreneur doit inclure tous les éléments indiqués dans la section 12.2.

Question 8: Section 12. Assurance : Section 12.2, « o ». Notre fournisseur d'assurance affirme que nous pouvons ajouter « Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada » au titre *d'assuré additionnel* uniquement. Cela conviendra-t-il?

Answer 8: Veuillez vous reporter au point 12.2 « a » - « Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : « Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ».

Question 9 : Concernant la M3 : Le(s) traducteur(s) proposé(s) doi(ven)t être agréé(s) et en règle avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), ou un autre équivalent provincial relevant du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC). La proposition doit inclure une copie à jour du certificat d'enregistrement.

Tous nos traducteurs sont agréés et sont en règle avec l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, qui est un équivalent de l'ATIO, mais n'est pas membre du CTTIC. Pouvez-vous confirmer que cela est acceptable?

Nous sommes agréés et en règle avec l'Office des normes générales du Canada AILIA CAN/ONGC 131.10-2017 et ISO 17100:2015.

Réponse 9 : Si les traducteurs travaillent pour une société qui est agréée et en règle avec l'Office des normes générales du Canada AILIA CAN/ONGC 131.10-2017 et ISO 17100:2015, ils sont considérés comme satisfaisant à la M3.



2. Modifier Annexe A - Énoncé des travaux. Section 1.8.6

Supprimer : **Annexe A - Énoncé des travaux, section 1.8.6;** et

Insérer : La nouvelle **Annexe A - Énoncé des travaux, section 1.8.6**

Annexe A - Énoncé des travaux, section 1.8.6

- 1.8.6** Les documents protégés A, B et non désignés, en provenance et à destination de l'entrepreneur, seront transmis par courriel. Lorsqu'ils sont envoyés par courriel, les renseignements protégés qui sont conservés par l'entrepreneur, entreposés, traités ou partagés par voie électronique, doivent être chiffrés à l'aide d'un produit qui répond aux normes de chiffrement du Gouvernement du Canada, tel que défini dans la partie sur les algorithmes cryptographiques pour l'information protégée (ITSB-111), et doivent être protégés par un mot de passe complexe (au minimum 8 caractères, et devant contenir des majuscules, minuscules et chiffres).

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.